



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension Acierie de Specialites

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

APERAM ALLOYS IMPHY

Raison sociale

SAS

N° SIRET

44032669200025

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FRANCE

Prénom(s)

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de l'acierie de specialites exploitee sur l'usine Loire du site d'Imphy. L'acierie actuelle comprend les installations de production suivantes: - une acierie electrique: 1 four a arc de 35 tonnes, avec stands d'affinage sous vide et en poche, bassin de coulee et une coulee continue rotative - une acierie sous vide: 1 four a induction sous vide de 12 tonnes, appele four VIM - une acierie a induction: 2 fours a induction de 15 tonnes et 6 tonnes, avec stands d'affinage sous vide et en poche - une acierie de refusion: 3 fours de refusion sous vide (fours VAR) et 1 four de refusion sous laitier (four ESR) Le refroidissement de l'ensemble de ces fours est realise par plusieurs TAR (Tours Aero-Refrigerantes) reparties sur plusieurs circuits: - acierie electrique et sous vide: 4 TAR de 4,07 MW sur "circuit echangeurs" et 2 TAR de 5.25 MW sur "circuit ASV/CCR" - acierie refusion: 1 TAR de 4 MW La puissance totale de ces TAR est de 30.78 MW, classée a enregistrement dans la rubrique 2921. Afin d'augmenter la capacite d'elaboraton sous vide et de refusion, il est prevu d'installer de nouveaux équipements de production, a savoir: - 1 second four a induction sous vide (four VIM2) - 2 fours de refusion sous vide (fours VAR4 et VAR5) - 1 four de refusion sous laitier (four ESR2) Ces nouveaux fours

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'installation de nouvelles TAR afin d'assurer le refroidissement de nouveaux fours a l'acierie, tel que decrit au chapitre 4.1. La puissance des TAR existantes est 30.78 MW, la puissance des nouvelles TAR prevues dans le projet est 11.5 MW. Le regime actuelle d'enregistrement concernant la rubrique 2921 ne sera pas modifie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Installation des nouvelles TAR, raccordement aux circuits de refroidissement des nouveaux fours

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation: Les TAR en projet seront exploitées selon les memes procedures que les TAR existantes sur le site, conformément a la reglementation applicable a la rubrique 2921 (regime enregistrement) - arrete ministeriel du 14/12/2013. Pour rappel, le site exploite deja 14 TAR, dont 7 sur l'usine Loire pour les installations de l'acierie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter a Connaissance (Projet extension Acierie de specialites) qui contient l'ensemble des equipements de production projetes pour l'acierie (nouveaux fours) et les nouvelles TAR

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance des TAR Consommation annuelle en eau d'appoint des TAR (eau industrielle prelevée dans la Loire via le point de prelevement existant) Volume annuel des purges des TAR (via les points existant de rejets dans la Loire)	(11.5, MW) (47000, m3) (10500, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Imphy (dernière procédure approuvée le 14/10/2025; en cours de révision depuis le 28/06/2023) Zone UEi: zone réservée principalement à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Modification des installations du site, autorisées par l'AP n°2010-P-2147 du 23/08/2010 modifiée.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Loire, secteur compris entre Nevers et Saint-Leger-des-Vignes, approuve le 17/01/2020
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuve le 17/01/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Projet situe au sein de l'usine Loire d'Aperam, elle-meme situee a proximite de zones Natura 2000. Zones Natura 2000 les plus proches: A plus de 900 metres a l'est des installations projetees : - La Zone de Protection Speciale - ZPS Directive Oiseaux FR2612009 - La Zone Speciales de Conservation ZSC Directive Habitats 2601014 A l'ouest et au-dela de l'usine Loire. a plus de 50m des installations
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevement dans la Loire (masse d'eau FRGR0005c), via le point de prelevement existant, sans depassement du volume d'eau prelevee autorise Usage: eau industrielle pour appoint de circuit ferme de refroidissement (TAR) Prelevement annuel projete: 47000 m3 Prelevement annuel autorise du site: 875000 m3 Prelevement annuel actuel total du site: 446996 m3 (2025) (dont prelevement annuel actuel usine Loire: 210
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Prelevement dans la Loire (masse d'eau FRGR0005c), via le point de prelevement existant, sans depassement du volume d'eau prelevee autorise Usage: eau industrielle pour appoint de circuit ferme de refroidissement (TAR) Prelevement annuel projete: 47000 m3 Prelevement annuel autorise du site: 875000 m3 Prelevement annuel actuel total du site: 446996 m3 (2025) (dont prelevement annuel actuel usine Loire: 210
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation Les TAR en projet seront implantees dans une zone classée B2 du PPRI. Selon le reglement du PPRI, le secteur B2 correspond a la zone urbanisee, en alea moyen, susceptible d'etre submergee par une hauteur d'eau comprise entre 0,50 m et 1,00 m. L'usine est dans une zone a vitesse faible. Les TAR en projet seront installees a une hauteur superieure a 1m, il n'y
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet ne modifiera pas l'impact sonore actuel du site. La dernière campagne de mesure des émissions sonores a été réalisée en octobre 2025 et montre la conformité à la réglementation. Les TAR en projet seront implantées
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eau de purge des circuits de refroidissement (TAR) en projet Volume annuel projeté de ces rejets: 10500 m3 Volume annuel actuel autorisé au point de rejet P2: 2372500 m3 Volume annuel (en 2025) au point
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Loire (masse d'eau FRGR0005c), via les points de rejets existant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet d'eau de purge des circuits de refroidissement (TAR) en projet Volume annuel projeté de ces rejets: 10500 m3 Volume annuel actuel autorisé au point de rejet R2: 2372500 m3 Volume annuel (en 2025) au point de rejet R2: 170131 m3 Voir complément dans annexe jointe: Notice d'impact sur ressource en eau
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir complement dans annexe jointe: Notice d'impact sur ressource en eau

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aperam Alloys Imphy estime que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale, en prenant en compte les considérations suivantes: - Le positionnement du projet se fait au regard de l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement et des critères de la Note du 20/12/2021 relative aux modifications des ICPE. Les installations du site n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet consiste donc en une modification d'une AIOT, et les critères considérés sont ceux figurant au paragraphe III de la Note du 20/12/2021. - Etape 1a: le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique - Etape 1b: le projet relève d'un examen au cas par cas car il correspond à la mise en place de TAR avec une augmentation de la puissance supérieure à 3MW (seuil de l'enregistrement de la rubrique

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)